Image not found or type unknown

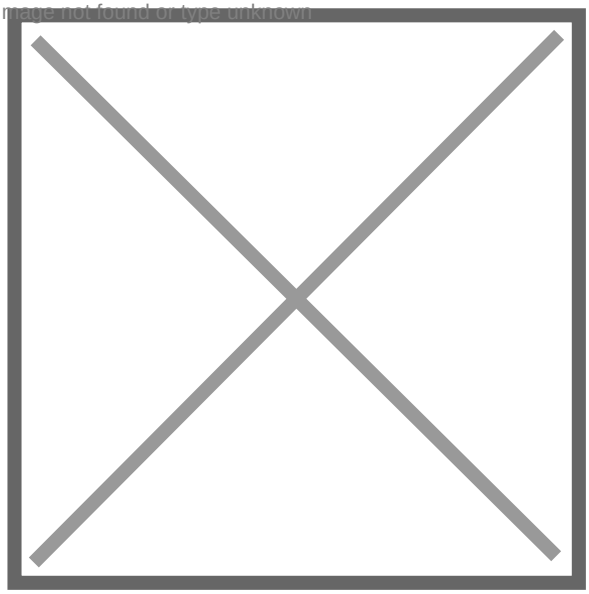

Indemnisation contruction complète f5

Par **ek54**, le **18/10/2010** à **23:29**

Bonjour,
Mon colocataire à le problème suivant:
il y a une dizaine d'année il s'est acheter un batiment vétuste payer au comptant avec son argent. Il a fabriquer un F5 entier, il a fait les plans, puis poser fénetre, amener électricité, fabrication, des cloisons, ... résultat F5 entier de 140m2 habitable entierrement carrelé, immense salle de bain, cuisine équipée, dressing dans chaque chambre... sans parler des travaux extérieur. Pendant ce temps sa femme à fait d'immense crédit avec la banque, quand la banque c'est rendue compte de l'arnaque de sa femme elle a voulu rattrapper le coup en leur faisant signer une offre de pret pour l'achat et la rénovation d'un bien immobilier, alors que lui l'avait déja acheter au comptant avant. Bref vu qu'il est en invalidité pour troubles psychiatrique il a signé. Sa femme l'a quitté. Bien entendu il n'a pas pu rembourser les créances de sa femme et celle-ci est restée introuvable. Lui il était persuadué que comme il avait acheter son batiment personne ne pouvait lui prendre. La banque a saisi la maison pour une somme dérisoire puis apres quelques années elle l'a fait expulser. Pendant la mesure d'expulsion, elle a revendu la maison 3 fois le pris de la saisie 80000E de plus mais ce prix est quand meme 2 a 3 fois moins le prix du marché. Il veut etre indemniser pour les travaux colossaux qu'il a fait. La maison n'appartient plus à la banque et elle est loué par les nouveaux propriètaires.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés